



REGLEMENT FONCTIONNEMENT GENERAL FOOT ANIMATION

Saison 2026/2027

Ce règlement concerne la pratique du football d'animation (Foot à 4 - Foot à 5 et Foot à 8) pour les catégories **U6 à U11 Garçons et Filles**.



ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La Commission Départementale des Enfants et des Jeunes est responsable de l'organisation de la pratique du football d'animation U6 à U11 Garçons et Filles.

Cette commission nomme un référent par catégorie (U6/U7 – U8/U9 - U10/U11), dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet du District.

La pratique du football d'animation est réglementée par le document « Les règles du jeu de U6 à U13 » édité en 2022 par la FFF, intégré dans les documents « loi du jeu » et « livret de pratique » pour chaque catégorie sous la responsabilité de l'équipe technique du District du Puy de Dôme. Cf site internet du District du Puy de Dôme.

Les engagements, la planification, l'organisation, le suivi des plateaux de la pratique du football d'animation sont gérés au moyen de l'application **FAL** (Foot Animation Loisirs), outil de la FFF mis en service en septembre 2024 dans le Puy de Dôme.



ARTICLE 2 : LE CALENDRIER – LES EPREUVES – LES POULES

Le calendrier prévisionnel de l'ensemble de la saison (réunions / journées spécifiques / interclub / futsal / plateaux...) de la pratique du football d'animation est diffusé en juin, sur proposition de l'équipe technique du District du Puy de Dôme et validation de la Commission des Enfants et des Jeunes.

A chaque phase, pour chaque catégorie, une réunion de présentation technique, documentaire et désignation des lieux de plateau se déroule dans les locaux du District, réunissant l'ensemble des clubs.

La saison des plateaux est découpée en phases :

- 2 phases pour les U6/U7 (Octobre-Novembre et Mars-Mai)
- 2 phases pour les U8/U9 (Septembre-Décembre et Mars-Mai)
- 3 phases pour les U10/U11 (Septembre-Octobre/Novembre-Décembre et Mars-Mai)
- 2 phases pour les U10/U11 F (Octobre-Décembre/Mars-Mai)
- 1 phase Futsal pour les 3 catégories (Janvier-Février)

- Des journées évènementielles sont organisées sur les différentes phases.

Les épreuves sont les suivantes :

- U6 spécifique mixtes (foot à 4)
- U6/U7 mixtes (foot à 4)
- U7 spécifique mixtes (foot à 4)
- U6/U7 Féminines (foot à 4)
- U8 spécifique mixtes (foot à 5)
- U8/U9 mixtes (foot à 5)
- U9 spécifique mixtes (foot à 5)
- U8/U9 Féminines (foot à 5)
- U10/U11 mixtes (foot à 8)
- U10/U11 Féminines (foot à 5 et/ou foot à 8 selon réforme mise en place cette saison)

Les poules sont constituées en fonction du nombre d'équipes engagées par épreuve et en respectant si possible les critères suivants par catégorie :

- U6/U7 : 7 à 10 équipes maxi (3-4 équipes maxi du même club) par poule
- U8/U9 : 7 à 10 équipes maxi (3 équipes maxi du même club) par poule
- U10/U11 : 6 équipes +- 1 équipe (2 équipes maxi du même club) par poule
- U10F/U11F : 16 équipes maximum par plateau (foot à 5)



ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS – LES LICENCES – LES EDUCATEURS

Les engagements des équipes sont réalisés dans l'application **FAL**, en complétant les rubriques obligatoires par catégorie et en respectant les délais d'inscription, en début de saison.

Avant le début de chaque phase, un club peut demander à modifier son nombre d'équipes, son changement d'épreuve..., par mail auprès du secrétariat du District, selon les modalités précisées à chaque phase.

Les clubs peuvent émettre des souhaits particuliers lors de leur engagement dans l'application **FAL**.

En U6-U7 et U8-U9, si les poules déjà constituées le permettent, le club peut faire la demande d'ajout d'équipes, en cours de saison. La décision finale revient au référent de catégorie concernée.

Tous les joueurs et joueuses participants à un plateau doivent être licenciés dans leur club à la date de celui-ci, leur licence doit être valide pour la saison en cours.

Chaque club devra présenter, avec chaque équipe, un éducateur majeur, muni obligatoirement d'une licence (joueur-dirigeant-animateur-éducateur) valide pour la saison en cours.

Un mineur licencié ne peut pas accompagner une équipe sans la présence d'un majeur licencié.

Pour les équipes féminines, il sera exigé la présence d'au moins une encadrante licenciée ou une accompagnatrice licenciée dans la composition de l'équipe d'encadrement.

Toute personne intervenante sur le terrain, toute personne dont le nom est mentionné sur une feuille de plateau ou sur une feuille de présence doit être en possession d'une licence (joueur-dirigeant-animateur-éducateur) valide pour la saison en cours.

Les clubs ou Groupements de Jeunes devront s'assurer de la validation de leur bureau dans Footclubs avant de procéder à des engagements d'équipes. La Commission des Enfants et des Jeunes se réserve le droit de suspendre les engagements d'équipes pour des clubs non à jour dans les démarches administratives qui leurs incombent.



ARTICLE 4 : LES PLATEAUX

Les plateaux se déroulent le samedi matin* sur le lieu déterminé par les clubs lors de la réunion de présentation de chaque phase de la catégorie concernée.

*Horaire de référence 10h00, modulable sur la matinée avec l'accord de tous les clubs de la poule et information transmise au secrétariat du District.

La pratique du football d'animation est réglementée par le document « Les règles du jeu de U6 à U13 » édité en 2022 par la FFF, intégré dans les documents « loi du jeu » et « livret de pratique » pour chaque catégorie pour le District du Puy de Dôme.

Le club recevant est considéré comme responsable du plateau, concernant l'organisation technique, administrative et doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement du plateau sur le plan réglementaire, sécurité...

Les clubs participants doivent remettre à leur arrivée sur le plateau, leur feuille de présence, au format papier, complétée (Attention aux rubriques obligatoires) au responsable du plateau.

Le responsable du plateau est en possession de la feuille de plateau qu'il complète (rubriques obligatoires, commentaires éventuels sur le déroulement du plateau, les clubs ou équipes absents et la remise des feuilles de présence de chaque club). Il récupère les feuilles de présence complétées de chaque club participant. Il saisit les résultats des matchs pour la catégorie U10/U11 et transmet les documents au moyen de l'application **FAL**.

Les équipes visiteuses seront vigilantes dans le contrôle des données saisies, notamment le score des matchs. **Les réclamations seront à formuler par mail au secrétariat du District ou aux référents de catégorie, au plus tard 10 jours avant la date de la réunion de mise en place de la phase suivante**, notamment pour la catégorie U10U11 pour laquelle la composition des poules dans leur répartition entre Géographie » ou « Elite » est diffusée sur le site internet du District en préalable à la réunion de mise en place de la phase suivante.

Nota : Les rubriques obligatoires sont encadrées doubles et grisées sur la feuille de présence et sur la feuille de plateau.



ARTICLE 5 : ANNULATION / REPROGRAMMATION D UN PLATEAU – ABSENCE D'EQUIPES

Lors de l'annulation d'un plateau, le club recevant (responsable du plateau) doit :

- Si annulation d'un plateau **avant le vendredi 16h00** précédant la date du plateau :
 - Prévenir les clubs participants (mail-SMS...)
 - Prévenir le secrétariat du district et/ou référent de la catégorie (mail)

- Si annulation d'un plateau **après le vendredi 16h00** précédant la date du plateau :
 - Prévenir les clubs participants (mail-SMS...)
 - Prévenir le référent de la catégorie (mail-SMS...)

La reprogrammation d'un plateau est possible aux dates prévues en journées de rattrapage dans le calendrier. En dernier recours, une date de reprogrammation différente peut être soumise à l'accord du référent de la catégorie concernée.

Lors de l'absence d'un club ou d'une équipe, le responsable du club ou de l'équipe doit :

- Si absence prévue **avant le vendredi 16h00** précédant la date du plateau :
 - Prévenir le club recevant (mail-SMS...)
 - Prévenir le secrétariat du district et/ou référent de la catégorie (mail)

- Si **absence le jour du plateau** :
 - Le responsable du plateau notifiera sur la fiche de plateau l'absence de l'équipe concernée.

Toute modification concernant un plateau (club organisateur-lieu-horaire...) doit être signalée au secrétariat du district, **avant la date du plateau**, afin d'assurer la mise à jour des informations dans l'application **FAL**.



ARTICLE 6 - PARTIE ADMINISTRATIVE : VERIFICATION DOCUMENTS – AMENDES

La partie administrative-documents (feuille de présence-feuille de plateau-règlements...) et le suivi des plateaux sont accessibles et gérés au moyen de l'application **FAL**.

Le secrétariat du District et les référents de chaque catégorie sont les interlocuteurs des clubs pour la partie administrative.

Tous les documents utiles à la pratique du football d'animation sont également accessibles sur le site internet du District dans l'onglet « pratiques – football d'animation puis sélectionner la catégorie ». Ils sont mis à jour à chaque saison.

Les documents datés de la saison en cours doivent être utilisés, sans avoir été modifiés au préalable.

En U10/U11, une seule fiche de présence par équipe doit être fournie (soit une seule feuille recto). Elle ne doit pas être modifiée.

Le club recevant doit transmettre tous les documents scannés, par l'application **FAL** avant le **MERCREDI soir** suivant la date du plateau.

– Documents à transmettre pour les catégories U6/U7 et U8/U9 G/F :

- Feuille de plateau entièrement complétée (Attention aux rubriques obligatoires) par le responsable du plateau à joindre dans « l'onglet feuille de plateau »
- Feuille de présence de chaque club, laissée le jour du plateau au responsable du plateau dans « l'onglet feuille de présence » en face de chaque club mentionné.
- VALIDER

– Documents à transmettre pour la catégorie U10/U11 G/F :

- Feuille de plateau entièrement complétée avec les résultats (Attention aux rubriques obligatoires) par le responsable du plateau.
- Feuille de présence de chaque équipe, laissée le jour du plateau au responsable du plateau.
- Saisir les résultats des matchs programmés.
- Scanner les documents (feuille de plateau et feuilles de présence) **sous un seul fichier** et le joindre sous « l'onglet feuille de challenge »
- VALIDER

Tous les documents transmis dans l'application **FAL** sont vérifiés par le référent de la catégorie et par des membres de la Commission des Enfants et des Jeunes.

Le référent de catégorie, à travers le suivi qui est réalisé à partir de l'application **FAL**, informera les clubs qui seraient dans une situation administrative irrégulière.

Toute non-conformité fera l'objet d'une amende conformément au barème défini pour le foot d'animation.



ARTICLE 7 : DIVERS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés et tranchés par la Commission des Enfants et des Jeunes.

Ce règlement est applicable avec la version actuelle de l'application **FAL**, toute évolution de version pourra entraîner la modification de ce règlement.